

AVIS

RUR.22.593.AV-Agriculture

Rapport sur l'état de l'agriculture wallonne (EAW) 2020

Avis adopté le 8/06/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : Bénédicte HEINDRICHS, Directrice générale SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Type de dossier : Rapport – site internet
Date de réception : 14/04/2022
Références : SPWARNE/DEMNA/DAEA/ AGF/2022 -0035

Avis

Référence légale : Code wallon de l'Agriculture, article D.90
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Pôle Ruralité - Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation »

Le Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » a bénéficié à sa demande d'un exposé de Madame Ann-Gaëlle FRANCK (Directrice a. i. de la Direction de l'Analyse économique agricole du Département de l'Agriculture de la DGO3) le 4 mai 2022. Il s'est réuni le 31 mai 2022 par visioconférence. L'avis a été approuvé définitivement le 8 juin 2022 au terme d'une procédure d'approbation électronique menée du 2 au 8 juin 2022.

Brève description du dossier

Le Code wallon de l'Agriculture (décret du 27 mars 2014) prévoit en son article D.88 l'établissement d'un rapport sur « l'état de l'agriculture wallonne », et son dépôt au Parlement wallon tous les trois ans avant l'établissement du budget.

Le contenu type du rapport est fixé par l'article D.89, tandis que l'article D.90 stipule que le rapport fait l'objet d'un avis et de recommandations du Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation ».

Le rapport sur l'état de l'agriculture wallonne 2020, sur lequel le Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » remet le présent avis est la version portant sur les données de l'année 2020 du modèle qui a été développé par l'administration sous la forme d'un site Internet spécifique. Celui-ci fera l'objet d'une mise à jour annuelle de ces indicateurs, au fur et à mesure de la disponibilité des données.

AVIS

1. Remarques générales

Le Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » (ci-après PRSAAA) accueille favorablement les premières évolutions apportées au site Internet de l'état de l'agriculture wallonne. Les diverses analyses proposées, notamment en ce qui concerne les facteurs de production, s'avèrent pertinentes et utiles pour le secteur.

Le PRSAAA formule toutefois au point 2 quelques remarques et suggestions d'amélioration pour les prochaines publications du rapport.

Par ailleurs, le PRSAAA a émis le 6 octobre 2020 un avis sur le dernier rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie, le 29 septembre 2021 sur la première mouture du site de l'EAW et est, à présent, amené à se prononcer en ce début juin 2022 sur l'actualisation de l'EAW avec les données de 2020. Il s'interroge dès lors sur l'opportunité qu'il soit consulté en décembre 2022 sur l'EAW 2021, dans la mesure où il y aura vraisemblablement peu ou pas de changement important dans la structure du site EAW et des indicateurs.

2. Remarques particulières

Accessibilité du site

Le PRSAAA constate que, lors de l'ouverture de la page d'accueil du site Internet, il n'est pas clair qu'il faut cliquer sur l'onglet « Agriculture wallonne » pour découvrir les autres onglets déroulants. Cela n'est pas intuitif et risque donc de limiter fortement la navigation parmi les différentes thématiques pour les « non-habitués » de ce site.

Communication

Le PRSAAA relève que le rapport contient des éléments et des indicateurs de qualité pour l'aide à la décision. Il souhaite, comme suggéré lors du précédent avis à l'occasion du lancement du site, que la diffusion du rapport soit étendue à une sphère d'acteurs et de structures plus large (décideurs politiques, communes, associations environnementales...).

Absence de synthèses

Le site contient une série de fiches thématiques, un seul élément de mise en perspective et de contexte pour l'année étudiée mais pas de synthèses. Le PRSAAA estime pertinent qu'il y ait un récapitulatif de l'évolution des facteurs de production, de l'évolution de la rentabilité, tout en ne se montrant pas trop restrictif. Par ailleurs, la fiche « Chiffres clés » pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une « synthèse » des données importantes, ce qui n'est pas le cas.

Approche prospective

Le PRSAAA n'est pas favorable à ce qu'une approche prospective soit mise en place au sein même de l'état de l'agriculture wallonne, dont la mission première doit rester d'établir des faits. Il peut éventuellement être intéressant de mettre en lien le site avec des études prospectives dans l'onglet

« Etudes » ou de renvoyer vers celles-ci, mais pas d'incorporer ces aspects au niveau des fiches en elles-mêmes.

Mise en perspective interrégionale

Le PRSAAA apprécie le travail de comparaison de certaines données (indicateurs territoriaux, graphiques à bâtons...) avec la Flandre. Il suggère aux auteurs de poursuivre la réflexion pour d'autres indicateurs mais n'estime pas nécessaire d'aller au-delà de la Flandre dans la comparaison, à partir du moment où d'autres outils de comparaison existent au niveau européen (un lien vers ces indicateurs européens pourrait être intégré dans la fiche indicateur).

Focus

Le PRSAAA constate que certaines fiches ne sont pas mises à jour annuellement car elles dépendent de l'obtention de données qui ne sont pas disponibles annuellement (cf : les données relatives à la main d'œuvre sont liées aux enquêtes de structure effectuées par Statbel lesquelles sont disponibles quatre fois par décennie). Il plaide pour une information claire concernant l'actualisation des données sources des fiches, et soutient la mise en place de fiches focus, permettant un éclairage sur une thématique particulière sans devoir revenir annuellement sur son évolution.

Indicateurs à ajouter

Le PRSAAA relève que seules les valeurs moyennes sont présentées, pas les médianes. Or, la moyenne manque de robustesse par rapport aux valeurs extrêmes. Ainsi, si une série statistique contient des valeurs extrêmes, la moyenne ne sera pas représentative. Il semble que ce soit le cas dans le secteur porcin où le nombre de porcs par élevage est soit très élevé soit très faible. Dès lors, le PRSAAA suggère d'intégrer les valeurs médianes pour les données dont la moyenne pourrait ne pas être représentative.

Données supplémentaires

Le PRSAAA propose d'ajouter les données suivantes.

- **Agriculture biologique** : il serait utile de connaître la part de l'agriculture biologique, non seulement en termes de surfaces mais également en volumes par rapport aux différentes spéculations.
- **Porcs et volailles** : outre l'importance d'augmenter la taille de l'échantillon de manière générale rappelé ci-dessous, le PRSAAA estime qu'il serait intéressant de pouvoir également élargir l'échantillon au niveau des porcs et volailles. L'objectif serait de faire apparaître les orientations technico-économiques (OTE) « porcs » et « volailles » dans les graphiques. Si le nombre d'exploitations reste insuffisant pour cet objectif, le PRSAAA suggère de publier quand même les résultats par OTE en mentionnant que l'échantillon est trop faible pour que les résultats soient représentatifs.
- **Dégâts de gibier et de corvidés** : compte tenu de leur importance croissante dans les exploitations agricoles, le PRSAAA souhaite la mise en place d'un indicateur permettant le suivi des dégâts de gibier et de corvidés. La déclaration de superficie annuelle pourrait être utilisée pour récolter l'information. Il est utile de traiter ces informations et d'en diffuser les enseignements.

- **Pour certains indicateurs (ex. SAU, EBE, revenu, endettement...)**, le PRSAAA souhaite qu'une comparaison puisse être établie entre la population de jeunes agriculteurs (bénéficiaires du « paiement jeune agriculteur ») et la population générale des agriculteurs.

Données à actualiser

Concernant le cheptel bovin laitier, le travail d'astreinte est présenté selon la taille des cheptels en 2016 (projet DuraLait). Il y a eu beaucoup d'évolutions depuis et ce point devrait être actualisé ou au moins nuancé, dans l'explication et le commentaire. Le PRSAAA s'étonne également de la valeur de 12h de travail d'astreinte par UT et par jour dans les grands troupeaux (au-delà de 150 vaches laitières), étant donné qu'il faut y inclure le travail de saison, le travail administratif.... Le PRSAAA se demande dès lors s'il s'agit d'un calcul par extrapolation ou de résultats d'enquêtes sur le temps de travail. Il serait par ailleurs intéressant de comparer avec la Flandre ou les pays voisins

Remarques sur certains indicateurs

- **Utilisation de l'espace agricole** : résultats parfois surprenants à l'examen des données sources où certaines régions agricoles ont gagné en SAU au cours des 30 dernières années (Haute Ardenne, Famenne, sablo-limoneuse, Jurassique).
- **Main-d'œuvre** : le PRSAAA se demande s'il est vraiment pertinent d'exprimer l'efficacité du travail uniquement en ha/UT compte tenu du besoin en main-d'œuvre particulièrement élevé de certaines productions (maraîchage, horticulture, lait) et de spéculations moins fortement liées au sol ou hors-sol. A titre d'exemple, le nombre d'ha exploités par UT en agriculture biologique est généralement plus élevé qu'en agriculture conventionnelle mais les quantités récoltées (nombre de coupes d'herbe/an) et le nombre de passages (traitements ou applications) est moindre : l'on peut se demander si cela signifie que l'efficacité du travail est supérieure en agriculture biologique. Le PRSAAA suggère de mettre ce facteur de production en perspective avec des données économiques comme le besoin en capital par unité de travailleur humain (UTH) en fonction des différentes OTE ou le niveau de marge brute (MB) ou d'excédent brut d'exploitation (EBE) dégagé par UTH et OTE.
- **Marge brute, excédent brut et revenu** : il serait intéressant d'avoir l'évolution de l'EBE selon les différentes OTE. On indique la MB et le revenu/ha, pourquoi pas l'EBE ?
- **Indemnités sécheresse** : en termes de revenus, la prise en compte des indemnités sécheresse 2018 reçues en 2020 surprend car il ne s'agit pas d'une aide récurrente, ni d'une indemnité liée à l'exercice en cours.
- **Bilan** : ce chapitre traite du besoin en capital et de l'évolution des capitaux. Il serait pertinent d'établir plus de lien avec la rentabilité par rapport aux capitaux investis ou au besoin en capital par UT en fonction des différentes OTE.

Rappel de remarques formulées dans les précédents avis

Le PRSAAA rappelle les remarques suivantes, émises précédemment, et qui restent d'actualité.

- **Les chiffres sur le statut social** des exploitants montrent que seulement 47 % des travailleurs familiaux travaillent à temps plein. Il s'agit d'une évolution marquée du statut social des exploitants. Ne pourrait-on pas réaliser un focus pour comprendre les causes de ces évolutions et identifier si certains types d'exploitations sont plus concernés.
- **Le réseau comptable** de la DAEA 2018 se base sur un nombre exploitations faible comparativement au nombre d'exploitation en Wallonie. Il serait pertinent de l'augmenter en collaborant (par exemple via un soutien) avec les autres centres de comptabilité de gestion pour renforcer la représentativité des données.
- **L'actualité** montre aujourd'hui encore l'importance de réfléchir au développement d'un Indice des coûts de production et ainsi assurer le suivi régulier des principaux frais variables des exploitations comme le prix des fourrages, des aliments composés, des engrais, des semences, des phytos, la main d'œuvre...
- **Les données SIGeC** que le PRSAAA avait antérieurement suggéré d'utiliser à des fins statistiques ne sont toujours pas prises en compte. L'article D.37 §1er points 10 et 11 du Code wallon de l'agriculture prévoit pourtant que « *les données intégrées dans le SIGeC (art. D.22 §2) peuvent être traitées par l'administration ou un organisme délégué pour la publication de statistiques, le calcul d'indicateurs et la mise à disposition d'outils en vue de faciliter les missions d'encadrement du secteur agricole* ».

Cette demande reste d'actualité car le PRSAAA estime que, pour améliorer la connaissance de la situation spécifique des jeunes agriculteurs et de la question plus globale du renouvellement des générations en Wallonie, l'exploitation des données du SIGeC est indispensable. Cela permettrait de disposer de données précises, récentes et actualisées annuellement, et contribuerait à ce que ce rapport puisse davantage être utilisé comme un des outils d'aide à la décision.

- **Transmission et installation des jeunes agriculteurs** : dans ses avis émis en 2020 et 2021, respectivement sur le REEAHW 2020 (données 2018) et sur le site de l'état de l'agriculture wallonne (données 2019), le PRSAAA demandait déjà la production de statistiques annuelles sur l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations. La plupart des informations demandées ne sont malheureusement toujours pas disponibles. Le PRSAAA note positivement l'annonce de la création prochaine d'un « Observatoire des jeunes agriculteurs » qui devra prioritairement poursuivre cet objectif de publication.